

VEILLE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

Suisse et Liechtenstein

Une publication du SE de Berne
Semaine du 1^{er} septembre 2025

Faits saillants

- Le Conseil fédéral soutient le projet de renforcement du dispositif de chômage partiel, alors que les droits de douane n'ont pas (encore) eu d'effet sur le chômage
- L'inflation a été calculée à +0,2 % en août, éloignant à ce stade l'hypothèse de taux négatifs
- La France et la Suisse ont signé des accords importants pour la gestion des Eaux du Rhône

LES CHIFFRES À RETENIR

	Au 04/09	Var. vs 29/08
EUR/CHF	0,9376	+ 0,5 %
USD/CHF	0,8045	+ 0,4 %
SMI	12 383	+ 1,3 %
Taux 10a	0,279 %	- 1 pb

Macroéconomie

Droits de douane américains : Les droits de douane de 39 % imposés par les États-Unis sur environ 10 % des exportations suisses de marchandises ne laissent pas entrevoir une contraction générale de la conjoncture mais peuvent « sérieusement affecter » les branches concernées, selon le Conseil fédéral. Pour l'industrie des machines, des équipements et des métaux, première concernée, la faïtière Swissmem calcule que 33 000 emplois (10 % du secteur) seront menacés si ces surtaxes demeurent en vigueur et que toute l'activité exportatrice vers les États-Unis disparaît. Les entreprises, en particulier les PME, doivent faire face à une hausse de la complexité administrative et à des pressions accrues sur leurs marges. Swissmem se refuse néanmoins à demander une politique industrielle, irréaliste car trop coûteuse pour les finances publiques. Elle souhaite en revanche prolonger l'indemnisation du chômage partiel afin de donner du temps aux entreprises, réviser rapidement la loi sur le matériel de guerre qui autoriserait d'importantes opportunités de marché du fait de la forte demande internationale et accélérer la ratification des accords de libre-échange, notamment avec le Mercosur, la Thaïlande et la Malaisie. A ce stade, le Conseil fédéral soutient le renforcement du chômage partiel, dont la durée maximale d'indemnisation pourrait être prolongée de 18 à 24 mois, ainsi que l'ouverture de nouveaux marchés à travers les accords de libre-échange ; il mise enfin sur les instruments de soutien au commerce extérieur.

Inflation : Selon l'Office fédéral de la statistique (OFS), en août, l'inflation s'est élevée à +0,2% en glissement annuel, comme en juillet, soit une inflation légèrement supérieure aux dernières prévisions de juin de la Banque nationale suisse (BNS). L'inflation sous-jacente a légèrement reculé, à +0,7% en glissement annuel, un niveau aussi légèrement supérieur aux attentes. Cette évolution confirme les récentes déclarations du Vice-Président de la BNS, Antoine Martin, qui ne voit pas à l'heure actuelle de risque de déflation, rendant ainsi peu probable une nouvelle baisse du taux directeur – actuellement à 0 % – lors de la prochaine réunion de politique monétaire le 25 septembre.

Marché du travail : En août, le taux de chômage au sens du Secrétariat d'Etat à l'économie (Seco) a augmenté à 2,8 % (0,1 point de plus qu'en juillet). Les offices régionaux de placement (ORP)

comptabilisaient 132 105 chômeurs inscrits à la fin du mois dernier, soit une hausse de +2,3 % sur un mois. Sur un an, le nombre d'inscrits a plus nettement progressé, de +18,6 %. La situation du marché de l'emploi ne s'est pour l'heure pas détériorée de manière dramatique après l'entrée en vigueur des surtaxes américaines. Le chômage partiel a même légèrement reculé ces derniers mois. Après un pic atteint à 20 000 travailleurs touchés en début d'année, ce nombre oscille entre 12 000 et 14 000 depuis. Le Seco en déduit qu'au printemps et cet été, les entreprises ont plutôt accéléré leur production, afin de vendre en anticipation des barrières douanières.

Temps de travail : Selon les résultats tirés de la récente [publication](#) « Le travail à temps partiel en Suisse en 2024 » de l'Office fédéral de la statistique (OFS), la Suisse affiche le 2^{ème} taux de travail à temps partiel le plus important d'Europe (41,5 % des personnes actives occupées), derrière les Pays-Bas (42,8 %), bien supérieur à la moyenne européenne (18,7 %). En Suisse, le temps partiel augmente avec l'âge, concerne trois fois plus les femmes que les hommes et touche particulièrement les mères de famille (3/4 d'entre elles qui sont actives occupées le sont à temps partiel).

Accords de libre-échange : Le 1^{er} octobre prochain entrera en vigueur [l'accord de libre-échange conclu entre l'AELE et l'Inde](#). Après plus de 16 ans de négociations, cet accord historique, qui a été signé en mars 2024 et ratifié en mars 2025, s'inscrit dans la stratégie de diversification des marchés extérieurs de la Suisse. L'accord prévoit notamment la suppression totale ou partielle des droits de douane indiens à l'importation sur environ 95 % des produits industriels suisses, ainsi que des engagements d'investissements des membres de l'AELE en Inde à hauteur de 100 Mds USD. Il devrait permettre de réaliser des économies annuelles de droits de douane allant jusqu'à environ 167 M CHF. En outre, c'est la première fois que l'Inde a accepté d'inclure dans un accord de libre-échange des dispositions juridiquement contraignantes concernant le commerce et le développement durable.

Secteurs non financiers

Accords Rhône-Léman : Le Ministre délégué chargé du Commerce extérieur et des Français de l'Etranger, M. Laurent Saint-Martin, et le Conseiller fédéral, M. Albert Rösti, ont signé le 4 septembre 2025 à Genève [deux accords majeurs relatifs au Rhône et au Léman](#). Ces deux accords mettent en place : i. une Commission transfrontalière du Rhône, coprésidée au niveau ministériel, pour une gouvernance commune ; ii. des cellules binationales de gestion de crise, capables d'anticiper et de réagir aux crues ou étiages ; iii. un partage des données et des expertises scientifiques, afin d'améliorer les prévisions et de préserver la biodiversité. Ces accords traduisent la volonté commune de la France et la Suisse de faire face aux changements climatiques qui commencent déjà à affecter profondément l'hydrologie du Rhône et du lac Léman.

Intelligence artificielle : Apertus, un modèle de langage développé par les écoles polytechniques de Lausanne (EPFL), de Zurich (EPFZ) et le Centre suisse de calcul scientifique (CSCS) a été lancé cette semaine, ses fondateurs mettant en avant son caractère « open source » et souverain, visant à offrir une alternative transparente aux modèles américains et chinois. Mobilisant environ 150 chercheurs et la puissance du superordinateur Alps, Apertus se décline en versions de 8 et 70 milliards de paramètres. Ses promoteurs soulignent sa vocation académique et publique, insistant sur sa sécurité et sa transparence ; aucune interface d'utilisation commerciale n'a par exemple été prévue à ce stade. Les premiers retours ont été assez critiques, pointant des erreurs factuelles, des incohérences et des limites importantes par rapport aux modèles existants. L'EPFL relativise ces critiques, rappelant qu'Apertus n'a pas vocation à concurrencer ChatGPT mais à constituer une base ouverte, perfectible et adaptable par les ingénieurs. Ses concepteurs assurent que le modèle sera continuellement amélioré grâce aux retours d'utilisateurs et de partenaires publics et privés.

Règlementation : Le Conseil fédéral a décidé d'opposer un contre-projet indirect à la nouvelle initiative pour des multinationales responsables, qui prévoit des règles contraignantes pour obliger les multinationales suisses à respecter les droits humains et les normes environnementales. Depuis un contre-projet entré en vigueur en 2022, les multinationales doivent présenter un rapport de durabilité en plus du traditionnel rapport annuel. Le contre-projet présenté propose désormais que la Suisse adapte sa législation à la future réglementation européenne (sans qu'elle n'aille au-delà de ces règles communautaires, afin de préserver sa compétitivité) et tienne compte des normes internationalement reconnues en ce qui concerne les devoirs de diligence et la publication d'informations sur la durabilité. Un avant-projet sera mis en consultation d'ici fin mars 2026.

La direction générale du Trésor est présente dans plus de 100 pays à travers ses Services économiques.

Pour en savoir plus sur ses missions et ses implantations :

<http://www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international>

Responsable de la publication : Etienne OUDOT de DAINVILLE

Rédaction : Julie MURO, Martin ALBOUY

Abonnez-vous : berne@dgtresor.gouv.fr

Clause de non-responsabilité : le service économique s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.

Crédits visuels : Pixabay